



BNP PARIBAS
La banque d'un monde qui change

CONVOCATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE D'ECHECS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le 15 Mars 2012,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

M. Pierre Leblic vous convie à une **Assemblée Générale Extraordinaire** de notre Ligue - le **dimanche 15 avril 2012, à 10h00** dans les locaux de l'Echiquier Nîmois, Stade des Costières.

ORDRE DU JOUR

Suite au changement de Président de notre Ligue, il est nécessaire de modification un article des statuts :

Statuts de la Ligue - Article 11.3 Version actuelle

11.3. Son siège social est fixé à Ners. Il peut être transféré dans tout autre lieu de cette commune par simple décision du comité directeur et dans une autre commune par délibération de l'assemblée générale.

Statuts de la Ligue - Article 11.3 Nouvelle version

11.3. Son siège social est fixé à 7 impasse des rousserolles 34340 MARSEILLAN. Il peut être transféré dans tout autre lieu par décision du comité directeur.

Nous attirons votre attention sur l'obligation d'atteindre le quorum, sinon cette Assemblée Générale Extraordinaire devra être reconduite à une autre date.

Article 4.1 « L'assemblée générale ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour, quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion »

Le Président
Pierre LEBLIC

La Secrétaire
Sybil ROUBAUD

PJ : Pouvoir